

# Compte rendu de la séance du mardi 03 novembre 2020

Président : ANCIAN Bernard

Secrétaire : CHAPELAND Coralie

Présents :

Monsieur Bernard ANCIAN, Monsieur Daniel BAILLY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Madame Vanessa BERNE, Monsieur Gérard BERTHET, Madame Coralie CHAPELAND, Madame Laetitia CHARPY, Madame Nathalie GALLET, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Nicolas GUDIN, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Stéphane MORGANTE, Monsieur Tanguy PERRET, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Renaud TROCCON, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés :

Monsieur Norbert CHAREYRON, Madame Nelly MARÉCHAL, Monsieur Bernard PERRET

Absents :

Représentés :

Début de séance 18h43

## Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil du 06/10/2020
- Point sur les délégations du Maire
- Renouvellement de la convention signée avec Espace nordique jurassien
- Tarification des secours sur les pistes de ski alpin, de luges et de raquettes : site Les Plans d'Hotonnes
- Tarifs des redevances de ski de fond : site de Lachat
- Déneigement 2020-2021 : conventions avec les prestataires
- Forêt Doubs :
  - programme de coupes 2021
  - travaux d'entretien 2020
- Confection des plaques et numéros de rues : choix de la typologie et de l'entreprise
- Fixation des conditions d'échange de terrains communaux (Projet STEP Grand/ Petit/ Plans d'Hotonnes)
- Bibliothèque municipale : autorisation de suppression d'ouvrage du fonds d'ouvrages.
- Demandes de subvention : sou des écoles d'Arvière en Valromey / TVO
- Représentants au Syndicat Mixte du Plateau de Retord : modification des titulaires et des suppléants
- Commission de contrôle des listes électorales : désignation de délégués titulaires et leurs suppléants

Questions diverses

**Le conseil débute par 1 minute de silence en hommage à l'assassinat de Samuel PATY enseignant.**

## Délibérations du conseil:

### Approbation du compte rendu du dernier conseil (06/10/2020 et non 18/09/2020):

Une erreur sur les votes d'une délibération du compte rendu destiné à l'affichage est signalée. (DE 2020-134)

### Point sur les délégations du Maire :

Devis signés :

VALAGRI : 785€ TTC (Achat d'un taille haies)

COCHET : 2014.30€ TTC (Achat batterie)

BRET MATERIAUX : 1289.83€TTC (Achat fournitures toiture)

REX ROTARY : 360€ TTC (mise en réseau distance ordinateur portable)

HYPER BURO : 429.60€ TTC (Achats 2 vitrines affichage)

### Renouvellement de la convention Espace Nordique Jurassien / Commune (DE 2020 138)

Monsieur le Maire rappelle que pour le site de Lachat au Petit Abergement, l'association "Centre Montagnard de Lachat" a pour mission, dans ses statuts, de gérer le domaine skiable et les équipements liés (pistes, bâtiments technique et d'accueil, matériel de secours), et de coordonner et organiser la mise en œuvre et la répartition des tâches, ainsi que toute action visant à améliorer la gestion, l'animation et la sécurité sur le domaine skiable et des équipements liés.

Il rappelle que la convention signée avec Espace Nordique Jurassien et le Centre Montagnard de Lachat est à renouveler.

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de renouveler la convention passée avec le Centre Montagnard de Lachat et Espace Nordique Jurassien.

### **Tarifification des secours sur les pistes de skis, de luges, de raquettes : LES PLANS D'HOTONNES ( DE 2020 139)**

Monsieur le maire à l'assemblée de maintenir les tarifs précédents, qui seront valables pour l'ensemble des territoires communaux sur lesquels s'exercent les compétences du Syndicat mixte du Plateau de Retord : Cette tarification horaire est calculée au départ de chaque porte d'entrée (Porte de Cuvéry, Porte des Plans d'Hotonnes)

#### 1<sup>ère</sup> catégorie : zone front de neige

Soins au poste de secours (personnes prises en charge au poste de secours, sans transport par secouriste) tarif : **50 €**

#### 2<sup>ème</sup> catégorie : Zone rapprochée

secours et transports de moins de 1 km : **200 €**

#### 3<sup>ème</sup> catégorie : zone éloignée

secours et transports de plus de 1 km : **350 €**

#### 4<sup>ème</sup> catégorie : hors-pistes

hors pistes balisées : **690 €**

Il précise qu'en dehors des heures d'ouverture de la station, les secours sont assurés par les pompiers et/ou la gendarmerie.

A l'unanimité le conseil municipal :

**APPROUVE** le maintien des tarifs des secours ;

**PRÉCISE** qu'ils seront appliqués à compter du 15 décembre 2020 ;

### **Tarifs des redevances de ski de fond / site de Lachat ( DE 2020 140)**

**PASS SEANCE DECOUVERTE** uniquement pour le site de LACHAT :

#### **SEANCES ski de fond :**

Adulte (à partir de 16 ans) :	7 €
Tarif réduit (de 10 à 15 ans) :	4 €
Tarif mini (de 6 à 9 ans) :	2 €
Moins de 6 ans :	Gratuit

#### **SCOLAIRES ski de fond :**

Carte journée scolaire secondaire :	2.50 €
Carte journée scolaire primaire :	2 €
Carte journée scolaire primaire Ecole Haut Valromey :	Gratuit

#### **SEANCES raquettes :**

Adulte (à partir de 16 ans) :	2 €
Jeune (de 6 à 15 ans) :	1 €
Moins de 6 ans :	Gratuit

### **PASS SAISON 2020/2021 :**

#### **- PASS SAISON DE SECTEUR (LACHAT/RETORD/HAUTEVILLE)**

- PROMO 1 : 64€ (16/09 au 18/12)

- Plein tarif : 86€ (à partir du 19/12)

*Valables uniquement sur les sites nordiques de Lachat, plateau de Retord, Hauteville la Praille.*

– **NATIONAL ADULTE** (à partir de 17 ans)- PROMO : 180€ (16/09 au 15/11)

- Plein tarif : 210€ (à partir du 16/11)

– **NATIONAL JEUNE** (de 6 à 16 ans) - PROMO : 60€ (16/09 au 15/11)

- Plein tarif : 70€ (à partir du 16/11)

– **MONTAGNES DU JURA ADULTE** (à partir de 16 ans)

- PROMO 1 : 96€ (16/09 au 15/11)

- PROMO 2 : 106€ (16/11 au 18/12)

- Plein tarif : 116€ (à partir du 19/12)

– **MONTAGNES DU JURA JEUNE** (de 6 à 15 ans)

- PROMO : 41€ (16/09 au 15/11)

- Plein tarif : 46€ (à partir du 16/11)

– **MONTAGNES DU JURA PROMO FAMILLE**

Gratuité à partir de la 4<sup>ème</sup> personne pour une famille comprenant au moins 1 parent (les jeunes de plus de 16 ans sont pris en compte dans la promo famille mais ne peuvent pas bénéficier d'un pass offert). Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans (limité à 3 gratuités)

- PROMO 1 : variable en fonction de la composition de la famille (16/09 au 15/11)

- PROMO 2 : variable en fonction de la composition de la famille (16/11 au 18/12)

- Plein tarif : variable en fonction de la composition de la famille (à partir du 19/12)

**PASS HEBDOMADAIRE MONTAGNES DU JURA :**

- ADULTE (à partir de 16 ans) 45 €
- JEUNE (6 à 15 ans) 29 €
- FAMILLE : Gratuité à partir de la 4<sup>ème</sup> personne pour une famille comprenant au moins 1 parent (les jeunes de plus de 16 ans sont pris en compte dans la promo famille mais ne peuvent pas bénéficier d'un pass offert). Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans (limité à 3 gratuités) :  
variable en fonction de la composition de la famille

*Valable sur l'ensemble des sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande.*

**PASS BALADE MONTAGNES DU JURA (itinéraires piétons/raquettes) :**

- SAISON ADULTE (à partir de 16 ans) 43 €
- SAISON JEUNE (6 à 15 ans) 20 €
- HEBDO ADULTE (à partir de 16 ans) 22 €
- HEBDO JEUNE (6 à 15 ans) 10 €

Monsieur le maire propose d'exonérer de la redevance :

- \* les enfants de moins de 6 ans et les élèves des établissements scolaires de la commune nouvelle HAUT VALROMEY accédant aux pistes et aux installations collectives dans le cadre d'une activité encadrée pendant leur emploi du temps scolaire.

**Déneigement 2020/2021 : choix des prestataires ( DE 2020 141)**

Monsieur le maire expose au conseil les devis reçus suite à la consultation de prestataires pour le déneigement 2020/2021.

Compte tenu de l'étendue du territoire communal à déneiger et compte tenu du fait que la collectivité se doit de respecter le temps de travail de ses agents, le maire propose au conseil municipal de retenir l'ensemble des prestataires ayant déposé une offre pour le déneigement 2020/2021.

**Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021 ( DE 2020 142)**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de HAUT-VALROMEY, d'une surface de 200.39 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 25/11/2004. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2021 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis. (Parcelles 5, 6 et 10)

Le Conseil municipal la présentation d'assiette des coupes 2021 puis la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis. (parcelles 5, 6 et 10)

## Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
<b>Résineux</b>		X						
<b>Feuillus</b>		Essences :	Essences : Chênes et Autres Feuillus Parcelles 5, 6 et 10	X	X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
				X	X	Essences : Hêtre Parcelles 5, 6 et 10	Essences : Hêtre, Autres feuillus Parcelles 5, 6 et 10	Essences : Toutes essences Parcelles 5, 6 et 10

### Forêt du Doubs : travaux d'entretien 2020 ( DE 2020 143)

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise CATTET, 25 360 Nancray concernant une prestation d'exploitation forestière pour un montant de 11 085€ HT pour les frais d'exploitation et 2012.50€ HT correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre. Cette exploitation de feuillus devrait rapporter à la commune environ 15 500€ HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver le devis de l'entreprise Cattet.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**VALIDE** le devis d'exploitation fourni par l'entreprise CATTET pour un montant hors taxe de 11 085€.

### Confection des plaques et numéros de rues : choix de la typologie et de l'entreprise ( DE 2020 144)

Monsieur le Maire rappelle le projet de finalisation de la dénomination et numérotation des rues et logements de la commune. Il précise qu'il convient maintenant de choisir l'entreprise en charge de la confection des plaques et numéros et de définir la typologie de ces plaques.

Il rappelle que la commission voirie s'est réunie afin de déterminer le type de produits à commander.

Il précise que la commission a décidé de conserver la même couleur de plaques pour les villages historiques et d'utiliser les références suivantes pour les nouvelles implantations en dehors de celles-ci à savoir :

- Plaques sur fond marron écriture blanches (Références RAL 8017 pour le fond et OM 41 pour l'écriture)
- La police choisie est TIMES BLOD.
- Un seul listel sera prévu sur le contour des plaques.

Le conseil à l'unanimité,

**RETIENT** la proposition financière de l'entreprise ISOSIGN d'un montant de 6227.95€ HT (ne comprenant pas la pose).

**DIT QUE** les plaques et poteaux seront implantés par les agents communaux.

### Fixation des conditions d'échange de terrains communaux : projet réalisation STEP Grand Abergement ( DE 2020 145)

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réalisation de la nouvelle station d'épuration qui recevra les effluents des habitants du Grand Abergement, du Petit Abergement et des Plans d'Hotonnes. Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire d'acquérir un terrain appartenant au consorts MOTTAZ cadastré 176<sup>E</sup> 369 d'une superficie de 10786 mètres carrés. Après avoir rencontré les propriétaires, il propose au conseil d'échanger ce terrain contre trois parcelles communales à savoir 176F38 (2300 mètres carrés) 0F334 (5281 mètres carrés) et 0F335 (1890 mètres carrés).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil à l'unanimité,

EVALUE en fonction du type de terrain et du boisement les parcelles comme suit :

-parcelle 176E 369, 1867€ TTC

-parcelle 176F38, 0F334 et 0F335 1906€ TTC

DECIDE que l'échange des parcelles ci-dessus citées sera, en accord avec les propriétaires, sans soulte.

DEMANDE à la société SAFACT de prendre en charge la gestion de cet échange.

DECIDE que les frais et accessoires seront à la charge de la commune

### **Bibliothèque municipale : autorisation de suppression d'ouvrage du fonds. ( DE 2020 146)**

Les documents de la bibliothèque municipale d'Hotonnes, acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire. Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE les conditions relatives à la suppression d'ouvrage du fonds de la bibliothèque municipale.

### **Demandes de subvention : Sou des écoles d'Arvières en Valromey ( DE 2020 147)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande de subvention émanant du Sou des écoles d'Arvière en Valromey.

Il précise que cette association a fourni un bilan financier et un bilan d'activités complet. Il propose d'allouer l'aide suivante :

Désignation association	Montant de la subvention
Sou des écoles (Arvière en Valromey)	50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 50€ à l'association du Sou des écoles d'Arvière en Valromey.

### **Demande de subvention : Tour du Valromey 2021 ( DE 2020 148)**

Monsieur le Maire rappelle que le Tour du Valromey 2021 a lieu toutes les années en juillet depuis 30 ans, en alternance une année sur deux aux Plans d'Hotonnes et à Hauteville. Cette course est la seule course internationale Junior Française qui se déroule sur 4 jours dans le Département. Cet événement fait régulièrement l'objet d'une demande de subvention sollicitée, pour 2021 à hauteur de 7000€. L'arrivée en 2021 se fera aux Plans d'Hotonnes. Cet événement étant bien ancré dans le paysage des activités touristiques du Valromey et permettant aussi de soutenir les activités aux Plans d'Hotonnes, il est proposé d'attribuer une somme dont le mode de répartition serait le suivant :

- Commune de Plateau d'Hauteville	3500 €
- Syndicat Mixte du Plateau de Retord	1750 €
- Commune Haut Valromey	1750 €

Où l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, et après délibération :

- DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 1750 € à l'Ain Bugey Valromey Tour pour l'année 2021,

### **Représentants au Syndicat Mixte du Plateau de Retord : modification ( DE 2020 149)**

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Nathalie GERBER au poste de titulaire à la place de Renaud TROCCON.

Il est procédé à l'élection du titulaire remplaçant et de son suppléant.

A l'unanimité des membres présents, sont élus :

- délégué titulaire :

\*GERBER Nathalie

- délégué suppléant :

\*TROCCON Renaud

Monsieur ROCHE Jean devient le suppléant de PERRET Tanguy

Monsieur BERTHET Gérard reste suppléant de ANCIAN Bernard

### **Commission de controle des listes électorales : désignation de délégués titulaire et de leurs suppléants ( DE 2020 150)**

Les membres des commissions de contrôle des listes électorales seront nommés pour trois ans et chargés :

\*d'examiner les recours préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire

\*de contrôler la régularité de la liste électorale.

Il précise que dans les communes de moins de 1000 habitants, il convient de désigner **un conseiller municipal et son suppléant** au sein du conseil (proposés dans l'ordre du tableau) et de proposer un délégué de l'administration et son suppléant aux services de la Préfecture. A noter que le maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Il est également demandé de proposer deux personnes au président du tribunal judiciaire en vue de la désignation de son représentant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**DESIGNE** Mme Coralie CHAPELAND en tant que membre titulaire de la commission de contrôle

**DESIGNE** Mme Nathalie GALLET en tant que membre suppléant de la commission de contrôle

**DIT QU'** un délégué de l'administration et son suppléant seront proposés aux services de la Préfecture

**DIT QUE** deux personnes seront proposées au président du tribunal judiciaire

### **Questions diverses :**

#### **Locatif :**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Madame Joëlle James logée dans un appartement au Grand Abergement concernant une demande de reprise du logement de Madame Corinne Langlois qui se libère prochainement. Il précise qu'une autre demande a été faite par un jeune couple.

Une décision sera prise en fonction de chaque dossier.

#### **Téléphonie mobile :**

L'antenne située au-dessus des établissements Gesler a été vandalisée. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

**Isolation des combles :** suite à la signature de la convention concernant l'isolation des combles, il est demandé si les gîtes de Songieu peuvent bénéficier de cette isolation.

**Finances :** monsieur le Maire informe Le conseil que le **bilan financier** demandé à Monsieur Danis (conseiller financier) est prêt. Il sera présenté en commission finances dont une date de réunion sera fixée prochainement.

**Cérémonie du 11 novembre :** cette année en raison de la crise sanitaire la cérémonie n'aura pas lieu. Des gerbes de fleurs seront déposées au pied des monuments aux morts par la commune.

#### **Scolaire :**

-une minute de silence a été observée par les enfants en présence du maire et du premier adjoint en l'honneur de l'enseignant assassiné Monsieur Samuel PATY.

-en raison de la situation sanitaire on ne sait pas si le conseil d'école sera maintenu.

-les anciens ordinateurs ont été formatés et transmis à l'association à laquelle ils étaient destinés conformément à la délibération du 18 septembre 2020.

#### **Assainissement :**

Les passages caméra dans les canalisations prévues dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle station d'épuration au Grand Abergement ont été effectués. Quand les résultats seront analysés, ils seront transmis à la communauté de communes pour intégration dans le nouveau schéma directeur d'assainissement.

#### **Fibre optique :**

D'ici trois semaines les travaux entre le Petit et le Grand Abergement seront terminés. D'ici la fin d'année la fibre devrait être mise en service à Hotonnes. L'artère vers les plans sera réalisée l'année prochaine puis les travaux en aérien finalisés.

La canalisation sectionnée par erreur par l'entreprise en charge des travaux sera réparée. Les regards seront rehaussés.

#### **Plans d'Hotonnes :**


Une course à ski en nocturne est prévue la deuxième semaine de mars. Cette activité devrait se pérenniser.

Plusieurs parcours seront prévus (30 km 15 km et 7 km).

Prochain conseil municipal : prévu le 1er décembre 2020 à 20h.

Fin de séance 20h15

Par délégation



Jean ROCHER